



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué du Conseil d'Etat

### Résultats de la votation du 15 mai 2011

**Le peuple vaudois s'est prononcé sur les trois objets soumis à son verdict ce 15 mai 2011. Il a émis un préavis négatif sur le projet fédéral de dépôt en couches géologiques profondes pour les déchets nucléaires. Il a largement approuvé la loi sur les prestations complémentaires familles et la rente-pont, et repoussé l'initiative pour un salaire minimum. La participation moyenne est de 38,15 %.**

Le préavis du peuple vaudois sur le projet fédéral concernant le dépôt de déchets nucléaires en couches profondes est clairement négatif: 64,85 % des citoyens ayant participé au vote ont voté non, contre 35,15 de « oui ». Le Conseil d'Etat relève que la problématique des déchets nucléaires actuellement stockés et qui le seront jusqu'à la sortie éventuelle du nucléaire reste, à ce jour, non résolue. Comme le précise l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, il convient en effet de souligner que l'entreposage des déchets en surface peut présenter de nombreux risques qui ne doivent pas être sous-évalués. Le Conseil d'Etat communiquera au Conseil fédéral la position du Canton de Vaud, telle qu'elle a été formée par ce scrutin.

Quant à l'initiative pour un salaire minimum, elle est repoussée par 51,11 % de « non » contre 48,89 % de « oui ». Ce verdict correspond à la recommandation du Conseil d'Etat, qui craignait les difficultés d'applications et les effets pervers que cette initiative aurait avoir sur le niveau des salaires dans les branches non soumises à convention collective. Le Conseil d'Etat n'en restera pas moins attentif au problème des personnes qui, tout en ayant un emploi régulier, ne gagnent pas suffisamment pour subvenir dignement aux besoins de leur famille. Une partie de ce problème sera résolue grâce au nouveau dispositif, approuvé ce jour, concernant les prestations complémentaires cantonales pour les familles et la rente-pont pour les chômeurs âgés.

Le Conseil d'Etat se déclare particulièrement heureux de l'approbation par le peuple vaudois des prestations complémentaires pour les familles et de la rente pont. Le résultat est net : 61,13 % de « oui » contre 38,87 % de « non ». Ce dispositif permettra de soutenir les familles qui travaillent sans arriver à couvrir les besoins essentiels de leur ménage, ainsi que les personnes en fin de droit au chômage qui sont proches de l'âge de la retraite, en leur évitant de recourir à l'aide sociale.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 15 mai 2011

**Renseignements: Vincent Grandjean, chancelier d'Etat, 021 316 05 15**